

Conditions générales de vente

Le client accepte les conditions générales de vente dès validation de sa commande et/ou du paiement. Les prestations et les produits vendus par correspondance ou en ligne sont payables à l'avance.

Prestations de billetterie :

La réservation d'un billet est considérée comme ferme à compter du paiement.

Le paiement d'une billetterie vaut édition du billet. Sur présentation de la facture d'achat, le client pourra retirer ses billets, soit à l'Office de Tourisme Archipel de Thau Destination Méditerranée, soit sur place pour certaines manifestations.

Les billets à QR Code sont à éditer après paiement en ligne et par le client.

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, même en cas de perte ou de vol. Leur revente est interdite (loi du 27 juin 1919).

Les modifications du programme ou de la distribution, comme l'interruption du spectacle au-delà de la moitié de sa durée ne peuvent donner lieu à remboursement. En règle générale, les accès sont fermés dès le lever de rideau.

- Cinq minutes avant le début de la représentation, les places numérotées ne sont plus garanties.

- Les spectateurs retardataires ne peuvent prétendre à des places réservées et ne sont introduits dans la salle qu'à l'interruption du spectacle, en fonction de l'accessibilité. Il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer. Il est interdit de fumer. Les téléphones portables doivent être éteints.

Pour certaines billetteries, un nombre minimum de participants est exigé. Le client contactera préalablement l'Office de Tourisme Archipel de Thau Destination Méditerranée pour obtenir une confirmation définitive, en cas d'annulation, il sera remboursé.

Le remboursement d'une billetterie achetée à l'Office de Tourisme Archipel de Thau Destination Méditerranée, suite à une annulation officielle et confirmée par l'organisateur, se fait par virement bancaire, sur demande de remboursement et sur présentation des billets et d'un relevé d'identité bancaire. Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être exigé en cas d'annulation pour maladie, intempéries, catastrophes naturelles, problèmes de sécurité et d'hygiène, grève ou nombre minimal de participants non atteint.

Consulter sur notre site [le détail des conditions de vente « billetterie »](#)

Vente de produits boutique

Seuls les produits textiles peuvent être échangés dans un délai de 15 jours, sur présentation de la facture ou du ticket de caisse, à condition qu'ils n'aient pas été utilisés et qu'ils soient en parfait état de propreté et de conservation.

Les éventuels frais de port ou d'acheminement restant à la charge du client.

En cas de défaut de fabrication d'un produit, le client le retournera à l'Office de Tourisme Archipel de Thau Destination Méditerranée, ce dernier procédera à ses frais, à l'échange dans les meilleurs délais.

Autres prestations

Nos conditions de vente pour les prestations non mentionnées ici sont en consultation à l'accueil de l'Office de Tourisme Archipel de Thau Destination Méditerranée ou sur notre site Internet : www.archipel-thau.com
